

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 JUIN 2025 – 19H30

ORDRE DU JOUR

Nomination du secrétaire de séance

I - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15 avril 2025

II – Présentation de la demande de partenariat par le centre de loisirs les Culottes Courtes de Boège

III- Délibérations

2025-15 : Finances publiques – Décision modificative n° 01

2025-16 : Approbation du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.)

Monsieur le Maire souhaite ajouter une délibération qui n'était pas à l'ordre du jour afin de pouvoir recruter un saisonnier pour la période estivale et hivernale 2025.

2025-17 : Portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Rapport des commissions

Informations Diverses

Assemblée présidée par Monsieur Pierrick DUFOURD, le Maire

ETAIENT PRESENTS : Madame Emilie BERNAZ, Monsieur Christophe BOSSU, Monsieur Jean-Paul COSTAZ, Monsieur Denis DUFOURD, Monsieur Pierrick DUFOURD, Monsieur Jean-Louis GAVORY, Madame Sophie MARGAS, Madame Sophie WILHEM- CANIZARES.

EXCUSES : Madame Jocelyne JACQUES-VUARAMBON, Monsieur Roland PINGET

ABSENTS : Monsieur Benoît BRET, Monsieur Quentin HUDRY, Monsieur William ROSAY

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Louis GAVORY est nommé secrétaire de séance.

I - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15 avril 2025.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II – Présentation de la demande de partenariat par le centre de loisirs les Culottes Courtes de Boège

Anne-Laure, Fanny et Peterson du bureau du centre de loisirs indiquent qu'un bilan financier a été présenté à l'ensemble des mairies le 7 mai dernier. La structure présente un bilan négatif de 17 000 € et pioche actuellement dans ses réserves. L'association indique avoir augmenté la cotisation de 10% l'année passée et prévoit d'augmenter de 10% supplémentaires en 2025. Ces personnes exposent une simulation de différents scénarios aux élus. Après de nombreux échanges, ils souhaiteraient mettre en place une convention avec la mairie en proposant un taux horaire ou un montant annuel à verser par la mairie. Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas envisageable que la commune finance ainsi les associations. Il propose toutefois de faire parvenir la convention en mairie et de fixer l'engagement qui était d'ores et déjà pris chaque année pour le versement de la subvention demandée pour le périscolaire.

III– Délibérations

2025-15 : Finances publiques – Décision modificative n° 01

Une décision modificative n° 01 doit être prise pour tenir compte de quelques modifications comptables en section d'investissement sur le budget primitif 2025.

Elle s'équilibre à 0 € en section d'investissement.

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous les modifications qui sont à opérer dans la section d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES
23 - Immobilisations en cours	
2315 – Installations, matériel et outillages techniques	- 101 432
TOTAL DEPENSES	- 101 432
SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES
21 – immobilisations corporelles	
2116 - cimetière	2 000
2151 – réseau de voirie	31 300
2152 – installations de voirie	68 132
TOTAL DEPENSES	101 432

Le Conseil municipal après avoir entendu Monsieur Jean-Paul COSTAZ, adjoint aux finances, après en avoir délibéré par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, décide à l'unanimité :

D'approuver les écritures comptables issues de la décision modificative n° 01

2025-16 : Approbation du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.)

La commune de Villard s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens.

A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

Le P.C.S. est constitué de plusieurs documents :

- Informations générales
- Organisation communale de crise

- Diagnostic des risques
- Annuaire
- Recensement des moyens
- Annexes

Monsieur le Maire remercie chaleureusement Mme Maryline PARENT, notre secrétaire générale de mairie pour l'aboutissement de ce Plan Communal de Sauvegarde et propose au Conseil Municipal de l'approuver.

Le Conseil municipal après avoir entendu le rapporteur, après en avoir délibéré par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, décide à l'unanimité :

D'approuver le Plan Communal de Sauvegarde.

2025-17 : Portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que, conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

En outre, les employeurs territoriaux peuvent, en application de l'article L. 332-23, 2° du Code général de la fonction publique, recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité. Cet accroissement est d'une durée maximale de six mois au cours d'une période de douze mois consécutifs.

Ainsi,

Vu l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique,

Vu l'article L. 332-23, 2° du Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour la saison estivale et hivernale 2025, en raison des différentes périodes de congés annuels et le besoin croissant pour les activités liées à l'entretien des bâtiments, des espaces verts (arrosage des fleurs, désherbage, tonte, salage, déneigement...)

Le Conseil municipal après avoir entendu le rapporteur, après en avoir délibéré par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, décide à l'unanimité :

- De créer à compter du 01 juillet 2025 un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'Adjoint technique territorial, relevant de la catégorie hiérarchique C. L'agent recruté assurera des fonctions d'agent technique polyvalent à temps complet.
- Cet emploi non permanent sera occupé par un agent recruté par la voie d'un contrat à durée déterminée pour une durée de six mois, allant du 01 juillet 2025 au 31 décembre 2025 inclus.
- L'agent recruté devra justifier de diverses compétences notamment en entretien de bâtiment, entretien des espaces verts, déneigement...
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

RAPPORT DES COMMISSIONS :

SIVU SCOLAIRE

Monsieur Christophe BOSSU rappelle que le conseil d'école s'est tenu le 16 juin dernier.

Une prévision de 117 élèves a été annoncée pour 2025-2026.

Mme Aurélie THOMAS, directrice de l'école souhaite un local supplémentaire pour entreposer du matériel.

Monsieur Christophe BOSSU indique que suite à des messages reçus dans la boîte à idée à disposition des élèves de l'école de Burdignin, indiquant un comportement inapproprié d'un agent de cantine, cet agent a été convoqué par le SIVU.

Monsieur Christophe BOSSU informe également que le comportement de l'enfant à la cantine de Villard qui posait soucis ne s'est pas amélioré. Une proposition d'un temps de cantine réduit avait été proposé aux parents qui n'ont pas respecté l'engagement. Il a été exclu une semaine de la cantine.

Un point sur les abonnements au transport scolaire a été fait.

FINANCES

Monsieur Jean-Paul COSTAZ indique qu'il a participé à une réunion du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (S.M.3.A.). Ce syndicat a conventionné à hauteur de 35 000 €/an avec Pays'Alp pour les Jardins de découverte qui proposera notamment la découverte des milieux aquatiques. Ces actions seront ouvertes aux écoles par inscription entre 5 et 7€ par élève.

Monsieur Jean-Paul COSTAZ avait été questionné par Monsieur Roland PINGET à la suite d'une question d'une administrée concernant des travaux de raccordement à l'assainissement au lieudit les Crozats. Ces travaux sont estimés en priorité 2 donc après 2028 par le Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe (S.R.B.).

COMMUNICATION

Monsieur Jean-Louis GAVORY indique que le prochain Villard Infos sera diffusé fin septembre.

Il indique que le site internet de la commune est opérationnel et mis à jour régulièrement notamment sur les actualités et l'agenda. Il remercie Mmes BERNAZ et PARENT pour leur implication dans cette nouvelle version du site.

Il ajoute que la page Facebook de la commune est suivie par 195 personnes et 114 j'aime grâce à la réactivité des informations publiées par Mme PARENT et lui-même.

INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur Pierrick DUFOURD indique qu'il a été interpellé par une administrée concernant un produit utilisé par un G.A.E.C. sur l'alpage de Combesseron sur les buissons après broyage mécanique. Elle ne souhaite pas que ce produit soit utilisé sur cet alpage en raison des captages et cours d'eau qui peuvent se déverser sur la commune de Villard. Le Syndicat des eaux Rocailles et Bellecombe (S.R.B.) et la Société d'Economie Alpestre (S.E.A.) ont été sollicités à ce sujet. La S.E.A a indiqué que le produit n'était pas interdit et délivré à un professionnel (agriculteur) qui pouvait l'utiliser. La réponse a été faite au demandeur.

Monsieur Pierrick DUFOURD indique qu'il a été interpellé par une locataire du presbytère concernant les places de parking côté cinéma réservées aux résidents. Il semblerait que le panneau ait disparu et les lignes au sol effacées. Cette administrée a dû se garer sur d'autres places et a eu plusieurs fois le véhicule endommagé. Il propose de faire remettre un panneau et le traçage des lignes et de prendre un arrêté afin de passer en zone réservée. Les élus valident à l'unanimité.

Monsieur Pierrick DUFOURD indique que le bassin à Ajonc ne tient plus l'eau. Sa dernière réfection date de 15 ans. Un administré lui a proposé de trouver un artisan pour le rénover et que la facture soit envoyée à la commune. Les élus approuvent.

Monsieur Pierrick DUFOURD précise que les talus ont été fauchés jusqu'à Ajonc.

Monsieur Pierrick DUFOURD présente l'implantation du city stade proposé par le cabinet d'architecte NBO. Sa taille est revue à la baisse soit 20m x 10m afin de s'implanter avec le projet de la future école maternelle de Villard. Après échange entre les conseillers, il sera sûrement utile de le déplacer en raison des nuisances sonores que cela peut occasionner au voisinage.

Monsieur Jean-Louis GAVORY quitte la séance.

Pierrick DUFOURD informe que l'Association des Parents d'Elèves (A.P.E.) de Villard-Burdignin a demandé une réunion publique le jeudi 19 juin à 19h30 à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Vallée Verte (C.C.V.V.) à Villard suite au report du projet de l'école maternelle de Villard. La C.C.V.V. a refusé la réunion publique et a proposé un rendez-vous uniquement en présence du bureau de l'A.P.E et dans les locaux de Boège. L'A.P.E. a renouvelé son souhait d'une réunion publique le 19 juin à 19h30 dans les locaux de Villard. A ce jour, la C.C.V.V. n'a pas rendu réponse. Monsieur Pierrick DUFOURD sera présent si l'A.P.E. maintient la réunion du 19 juin 2025.

Les conseillers municipaux indiquent qu'ils sont déçus et regrettent que Monsieur le Président de la C.C.V.V. ne soit pas venu rencontrer les élus de Villard en séance de conseil municipal pour expliquer de vive voix le report du projet de l'école maternelle de Villard.

La séance est levée à 22H00

Le secrétaire,
Jean-Louis GAVORY



Jean-Louis GAVORY

Le Maire,
Pierrick DUFOURD

